

Lundi 01/10	Mardi 02/10	Jeudi 04/10	Vendredi 05/10
Potage. Spaghetti bolognaise. Yaourt aux fruits.	Potage. Croquettes au fromage cuites au four, mosaïque de verdure. Fruit.	Potage. Filet de saumon à la florentine, purée. Chocolat.	Potage. Bouchée à la reine, frites. Biscuit.
Lundi 08/10	Mardi 09/10	Jeudi 11/10	Vendredi 12/10
Potage. Chili con carne, riz. Fruit.	Potage. Carré de porc, pois et carottes, purée. Riz au lait.	Potage. Pennes à la carbonara. Mille feuilles.	Potage. Poulet frites compote de pommes. Biscuit.
Lundi 15/10	Mardi 16/10	Jeudi 18/10	Vendredi 19/10
Potage. Filet de dinde archiduc, pommes noisettes. Flan au caramel.	Potage. Potée aux carottes, saucisse de campagne. Biscuit.	Potage. Rosbif et son embeurrée de choux verts, gratin dauphinois. Eclair au chocolat.	Potage. Omelette frites salade. Biscuit.
Lundi 22/10	Mardi 23/10	Jeudi 25/10	Vendredi 26/10
Potage. Filet de cabillaud sauce tartare, salade, purée. Fruit.	Potage. Couscous de poulet. Boule de Berlin.	Potage. Rôti de porc orloff, champignons, pommes persillées. Mousse liegeoise.	Potage. Pain de viande, pommes aux airelles, frites. Chocolat.

## MENU du mois d'octobre à 3,5€ (entrée, plat, salade bar à volonté et dessert)

Les 14 allergènes qui doivent être déclarés.

1. Céréales contenant du gluten, à savoir blé, seigle, orge, avoine, épeautre, kamut ou leurs hybrides et les produits à base de ces céréales\*
2. Crustacés et produits à base de crustacés
3. Œufs et produits à base d'œuf
4. Poissons et produits à base de poisson\*
5. Arachides et produits à base d'arachides
6. Soja et produits à base de soja\*
7. Lait et produits à base de lait (y compris le lactose)\*
8. Fruits à coque, à savoir amandes, noisettes, noix, noix de cajou, noix de pécan, noix du Brésil, pistaches, noix de macadamia ou noix du Queensland et produits dérivés de ces fruits à coque\*
9. Céleri et produits à base de céleri
10. Moutarde et produits à base de moutarde
11. Graines de sésame et produits à base de graines de sésame
12. L'anhydride sulfureux et les sulfites (en concentrations supérieures à 10 mg/kg ou à 10 mg/litre en termes de SO2 total)
13. Lupins et produits à base de lupin
14. Mollusques et produits à base de mollusques

Pour tout renseignement au sujet des allergènes, le personnel de cuisine est à votre disposition..